

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 OCTOBRE 2017

Délibération
n° 2017.10.531

Exercice 2017 :
Décision Modificative
n°2

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 octobre 2017**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Michel CARTERET

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Jean-Philippe POUSSET, Bernard CONTAMINE à Jean-François DAURE, Bernadette FAVE à Patrick BOURGOIN, Joël GUITTON à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER, Alain THOMAS à Jacky BOUCHAUD

Suppléant(s) :

Jean REVEREAULT par Michel CARTERET

Excusé(s) :

Sabrina AFGOUN, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Samuel CAZENAVE, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Bernadette FAVE, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Yannick PERONNET, Bruno PROUX, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN

FINANCES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****EXERCICE 2017 : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Je soumetts à votre approbation la décision modificative n°2 de l'année 2017.

Il s'agit d'une décision modificative consacrée à l'ajustement des crédits pour la fin de l'exercice et de transferts de crédits nécessaires à ce stade de l'exécution budgétaire.

I) BUDGET PRINCIPAL

La présente décision modificative (DM) s'équilibre à hauteur de 989 758,38 € et représente une augmentation de 0,77 % des crédits inscrits au budget.

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	473 815,00	515 943,38	989 758,38
Recettes	473 815,00	515 943,38	989 758,38

A. Section de fonctionnement

En section de fonctionnement, les crédits se répartissent entre – 580 167,20 € en opérations réelles et + 1 096 110,58 € en opérations d'ordre relatives à l'augmentation du virement à la section d'investissement.

A.1 Dépenses

En dépenses, les opérations réelles sont essentiellement constituées de restitutions de crédits dans le cadre du travail d'ajustement et de recherche d'économies demandé aux services, dans l'objectif de retrouver une épargne nette positive permettant un autofinancement de la section d'investissement propice au renouvellement minimal de l'actif. L'ensemble des propositions sont récapitulées dans le tableau joint et se répartissent de la façon suivante entre les différents chapitres :

	Montant (€)
011 Charges à caractère général	-380 431,80
012 Charges de personnel	-100 100,00
65 Autres charges de gestion courante	-1 059,75
67 Charges exceptionnelles	-78 575,65
014 Atténuation de produits	-20 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	-580 167,20

- Au chapitre des **charges à caractère général**, les principales diminutions sont les suivantes :
 - La contribution au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) diminue de 88 360 €, le dispositif étant prolongé d'une année. Les crédits sont ainsi ajustés en dépenses et en recettes aux prévisions de consommation des crédits. A noter que la recette fait également l'objet d'un ajustement avec une diminution de l'inscription de 137 363 €.

- Les crédits relatifs au développement durable font également l'objet d'ajustement au calendrier de réalisation des actions, à hauteur de 100 K€ qui seront à réinscrire au budget 2018.
- Dans le cadre d'un effort de gestion substantiel de la médiathèque L'Alpha, les charges à caractère général peuvent être réduites de 35 K€ et ainsi ramenées à près de 427 K€.
- Le service Cohésion sociale propose la diminution de 12 500 € de crédits alloués à l'animation du contrat ville qui ne seront pas engagés avant la fin de l'exercice.
- Le service Emploi propose de restituer un peu plus de 57 K€, essentiellement liés à des contrats de prestations de service correspondant au marché avec l'association Alésie pour la mise en place des clauses d'insertion qui s'achève en septembre.
- Le service Mobilité propose de son côté la restitution de 16 400 € correspondant pour 11 000 € à des crédits déjà affectés à un budget annexe et pour 5 400 € au solde disponible après achèvement d'une étude dans le cadre du schéma cyclable.
- La direction Ressources, dans le cadre d'un ajustement au plus près des crédits nécessaires au fonctionnement de la collectivité propose la restitution de 38 K€.

A noter qu'il est proposé en parallèle d'augmenter quelques lignes de dépenses relatives à des frais de missions ou d'achat de spectacles en matière de politique culturelle (+ 2100 €), à la coopération territoriale (+ 4 583 €) ou aux frais d'annonces et d'insertion pour l'ORU (+ 2 000 €). La réalisation du Projet de territoire 2017-2025 nécessite un accompagnement de l'Agence d'Urbanisme de Bordeaux métropole Aquitaine : a'urba soit une dépense de 48 000 €, inscription à compléter de celle de la recette escomptée du Conseil Départemental de 15 000 €.

Au total, le chapitre 011 des charges à caractère général diminue de 380 431,80 € pour être ramené à 10,56 M€, soit une diminution de 3,5 % des crédits inscrits.

- Au chapitre des **charges de personnel**, grâce à un pilotage de la masse salariale, il est proposé d'ajuster les crédits en restituant 69 500 € au budget principal, auquel il faut ajouter des restitutions liées aux ajustements de remboursement de personnel extérieur (ALSH pour 25 000 € et stagiaires pour 3 600 €) et un transfert de crédit entre les chapitres 012 et 011 pour 2 000 €, soit un total de restitutions s'élevant à 100 100 €. A noter toutefois des augmentations sur certains budgets annexes nécessaires dans le cadre de la ventilation des personnels entre les différents budgets à la suite de divers mouvements intervenus. Cette diminution représente 0,5 % des crédits inscrits au chapitre 012.
- Au chapitre des **autres charges de gestion courante**, les propositions d'ajustements et restitutions s'élèvent à 1 059,75 €.

Le service Enfance Jeunesse, après attributions de différentes subventions propose de restituer 3 771 € notamment dans le cadre des dossiers du contrat éducatif local.

Au service Economie, une partie des crédits relatifs au programme inkubateur qui ne font pas l'objet d'un engagement en 2017 peuvent être désinscrits ainsi que des provisions pour subventions non engagées, ce qui représente une économie de 50 K€.

A noter également la diminution de la subvention au budget annexe Développement économique à hauteur de 25 000 € (voir § budget annexe correspondant).

Le service Habitat propose la restitution de 34 824 € de la participation à l'animation de l'OPAH, le marché en cours ne donnant pas lieu à engagement avant la fin de l'année. A noter que 10 000 € sont réaffectés vers des prestations diverses (formation, salons Habitat, Bimby...)

Dans le cadre de **redéploiement de crédits entre chapitres**, on peut noter :

Au titre de la Culture

- Le transfert du solde de la subvention à Effervescentre vers une prestation confiée au même acteur pour les Soleils de l'Eté et autres animations pour 800 €.
- Le transfert de reliquats de crédits de prestations pour Mars en Braconne vers des subventions au titre de cette manifestation pour 2 000 €.
- Le transfert de 3 000 € de reliquats de crédits de subventions vers des frais de mission pour les intervenants aux conférences relatives aux Parcours Education Artistique et Culturelle (PEAC).
- Le transfert de crédit entre les chapitres 012 et 011 de 2 000 € afin de permettre la rémunération de la prestation du groupe musical OMMM.

Au titre de l'Economie

- les crédits relatifs à la plateforme et doctorants peuvent être redéployés, ce qui représente une économie de 35 K€, en vue de la création de la mise en place d'une association dédiée à l'aide au transfert de technologie.

Au titre des Coopérations

- Le transfert de 10 000 € des bourses et prix vers une subvention versée à la Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord pour l'animation et la gestion du programme européen LEADER (5 417 €), le solde servant à compléter les crédits destinés au programme d'échanges avec le Mexique.

Au titre de l'Economie Sociale et Solidaire

- Un transfert de 30 485 € de reliquats de crédits de diverses charges à caractère général (soldes de marchés) pour permettre l'abondement de la subvention attribuée à la Mission locale
- Le soutien au projet Monnaie Locale portée par l'association POIVRE nécessite pour sa mise en place un transfert de crédit de 20 000 € du chapitre 011 au chapitre 65 possible du fait de la non réalisation du projet européen Réhabilite.

Au titre de la Cohésion sociale

- Transfert de 7 000 € de crédits entre chapitres, la modalité de gestion de la campagne marketing des quartiers ayant évolué d'une subvention vers des prestations de service

- Le chapitre des **charges exceptionnelles** enregistre principalement les variations de subventions des budgets annexes La Nef et Carat, qui font également l'objet de recherches d'économies et d'ajustements possibles qui sont récapitulés dans les paragraphes relatifs à ces budgets. Au total le chapitre 67 diminue ainsi d'un peu plus de 78 575,65 €, soit 3,7% du budget inscrit.
- Enfin au chapitre 014 relatif aux **atténuations de produits**, on peut noter que le crédit de 215 000 € inscrit au titre du reversement au FPIC peut être supprimé, la collectivité n'étant finalement pas contributrice au titre de l'année 2017. Toutefois, une inscription complémentaire de 195 000 € au titre de la Dotation de la Solidarité Communautaire (DSC) dont l'attribution constitue une obligation dans l'attente d'un pacte financier et fiscal de solidarité. Le montant de la DSC est déterminé en fonction de l'augmentation des revenus de la fiscalité, augmentation essentiellement portée par la CVAE. Le montant sera à répartir entre les communes signataires d'un contrat ville soit : Angoulême, La Couronne et Soyaux. Les modalités de répartition feront par ailleurs l'objet d'un rapport particulier.

A.2 Recettes de fonctionnement

Du côté des recettes de fonctionnement, divers ajustements sont également opérés qui s'élèvent au total à un supplément de 515 943,38 €, constitué à la fois d'augmentations et de diminutions.

		Montant (€)
70	Produits des services	3 000,00
73	Fiscalité	50 334,00
74	Dotations	445 814,20
013	Atténuation de dépenses	13 000,00
002	Résultat reporté	3 795,18
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		515 943,38

Du côté des **diminutions**, on peut noter :

- La prise en compte de la prolongation du dispositif FIPHFP sur une année supplémentaire implique une diminution de 137 362,80 €, avec une diminution en parallèle de dépenses liées au reversement d'une partie de cette somme. Au total c'est une diminution nette de près de 50 K€ qui est ainsi enregistrée ;
- La diminution des recettes liées à la fin d'un certain nombre de contrats aidés, à hauteur de 148 263 € ;
- une diminution supplémentaire des compensations d'exonération à hauteur de 161 172 €, dans la poursuite du mouvement général de réduction de ces compensations qui s'opère maintenant depuis plusieurs années ;
- La diminution de 17 761 € de la dotation de compensation au sein de la dotation globale de fonctionnement. A noter toutefois l'augmentation de la dotation d'intercommunalité.

Du côté des **augmentations** :

- la notification définitive du FPIC (Fonds de péréquation Intercommunal et communal) permet de majorer les recettes de 50 334 € en plus de la diminution du reversement évoqué plus haut.
- En matière de dotations, la notification de la dotation globale de fonctionnement permet d'inscrire un complément de 783 010 € au titre de dotation d'intercommunalité. Avec la diminution évoquée supra de la dotation de compensation, c'est une augmentation nette de 765 249 € qui est ainsi enregistrée. Cette augmentation est liée à la fusion et aux modalités de calcul spécifiques qui s'appliquent en cette première année d'existence de la nouvelle agglomération qui bénéficie ainsi d'un coefficient d'intégration fiscale exceptionnellement majoré.
- En matière de recettes exceptionnelles, la liquidation du Syndicat Mixte « Le pays d'Horte et Tardoire » permet au GrandAngoulême d'enregistrer une recette de fonctionnement de 3 795,18 € (Chapitre 002) et en investissement de 12 718,23 € (Chapitre 001).
- En matière de ressources humaines, une recette de 13 000 € liée aux remboursements des arrêts maladie peut être inscrite.

- Un montant de 15 000 € relatif à la participation du Département au projet de territoire (voir paragraphe dépenses).
- Enfin la ligne de recettes relatives aux entrées à Nautilus peut être majorée de 3 000 € et être portée à 203 000 €.

Au total, la diminution des dépenses et l'augmentation des recettes de la section de fonctionnement permet d'améliorer l'autofinancement de 1 096 110,58 € qui sont ainsi inscrits en complément au virement à la section d'investissement, portant ainsi celui-ci à 11 284 249,30 €.

B. Section d'investissement

B.1 Dépenses d'investissement

En section d'investissement, la présente décision modificative enregistre une augmentation de 473 815 € des crédits de paiement qui se répartissent de la façon suivante :

	Montant (€)
16 Remboursement d'emprunt	1 659 000,00
20 Frais d'études	5 000,00
21 Acquisitions	-12 000,00
23 Travaux	-1 181 000,00
26 Participations financières	50 000,00
204 Subventions d'équipement	-45 696,00
AP Crédits de paiement des AP	45 511,00
OP CP des opérations	-47 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	473 815,00

Au chapitre 16, il est proposé de rembourser par anticipation une partie de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour les terrains de la ZAC des Montagnes Ouest.

En effet, suite à la cession intervenue fin 2016 pour 709 888,03 € et celle à intervenir fin novembre 2017 pour 949 044,62 €, je vous propose d'intégrer un montant de remboursement par anticipation de 1 659 000 € au projet de DM2 2017.

Cet emprunt figure au budget principal, les terrains de la ZAC étant en concession auprès de la SEM Territoires Charentes. Aucune indemnité n'est due au prêteur, la possibilité de remboursement anticipé sans indemnité étant prévue au contrat pour les cessions foncières.

Au chapitre des frais d'études (Chapitre 20), un crédit de 5 000 € est sollicité pour la zone économique des Montagnes Est.

Au chapitre des acquisitions (Chapitre 21), on enregistre une diminution globale de 12 000 € avec concomitamment une augmentation de 9 000 € du matériel informatique et une diminution de 21 000 € des crédits des services techniques.

Au chapitre des travaux (Chapitre 23), le montant des crédits restitués s'élève à 1 181 000 €, relevant essentiellement du service du Patrimoine qui a opéré un ajustement de ses crédits au regard des possibilités de réalisations des différents chantiers d'ici la fin de l'exercice en proposant une restitution de 982 000 €, tandis que le service Economie restitue de son côté 209 000 € pour des aménagements de voirie.

A noter une demande d'augmentation de 10 000 € pour la réfection des cheminements de la coulée verte.

Au chapitre des participations financières (Chapitre 26), un crédit de 50 000 € est sollicité pour le développement du fonds SOFINDI, outil d'accompagnement du financement des entreprises industrielles du territoire.

Au chapitre des subventions d'équipement (Chapitre 204), les ajustements opérés s'élèvent à - 45 696 €, soit 0,6 % des crédits inscrits qui s'élèvent à plus de 7,5 M€.

En matière d'Autorisations de programme (AP), il est proposé de modifier le montant des AP suivantes :

- TOITURE NAUTILIS : lors de la DM1 2017, une AP d'amorce de 40 000 € avait été créée. En effet, suite à référé expertise, des travaux devront être menés pour refaire la couverture de la toiture de Nautilus.
Des études ont déterminé les améliorations techniques nécessaires à apporter et le coût total des travaux à mener est évalué à 2 510 000 €. Il est proposé de ne pas modifier les CP 2017 mais de prévoir 69 900 € en 2018 et 2 400 800 € en 2019.
A noter qu'une indemnisation est attendue, qui fera l'objet d'une inscription de recettes dans le cadre des préparations budgétaires des années 2018 et/ou 2019.
- HABITAT INDIGNE : augmentation de l'AP de 14 696 € pour la porter à 1 718 696 € ainsi que des crédits de paiement 2017 pour passer de 300 000 € à 314 696 €.
- PARVIS DU PEM (Pôle d'Echange Multimodal) : augmentation de l'AP de 801 600 € pour la porter à 8 696 020 € ainsi que des crédits de paiement 2017 pour passer de 452 000 € à 552 000 €. Il s'agit d'amender le projet initial en réaffectant les crédits prévus pour la construction d'une maison des mobilités pour la réalisation d'une extension de l'arrêt minute sur le parvis de la gare d'Angoulême.
- HAUT DEBIT : suite à la réalisation d'un bilan financier de fin de travaux avec le SDEG16, le montant total du programme Haut Débit restant à régler pour solder l'opération portée par les trois ex communautés de communes s'élève à 2 223 000 € en investissement. Il est ainsi possible de réduire l'autorisation de programme de 1 137 000 € pour la ramener à ce montant. En matière de crédits de paiement il vous est proposé de solder la totalité de l'opération en 2017 en portant le montant des CP à hauteur de 2 223 000 € pour clôturer le montant de l'opération dû au SDEG16, soit une augmentation de 543 000 €. Une convention financière vous est proposée dans un rapport annexe permettant de solder de cette opération et le transfert des réseaux au syndicat mixte Charente Numérique.

D'autres AP font l'objet d'ajustement des crédits de paiement 2017 et suivants à la réalité de l'avancement effectif des programmes :

- ORU / HABITAT : augmentation des crédits de paiement 2017 pour les passer de 518 280 € à 630 897 € (2018 : 1 057 K€ ; 2019 : 1 170 K€)
- PLAN DE COHESION SOCIALE 2014-2020 : augmentation des crédits de paiement 2017 qui passeraient de 350 000 € à 494 500 € (2018 : 527,7 K€ ; 2019 : 827,75 K€ et 2020 : 909 K€)

- PUBLICS SPECIFIQUES : diminution des crédits de paiement 2017 qui passeraient de 97 000 € à 40 000 € (2018 : 240 K€ ; 2019 : 272 K€)
- INTERVENTION SUR PARC PUBLIC EXISTANT : déprogrammation des crédits antérieurement votés sur 2017 soit 255 000 € pour les décaler sur les années suivantes (2018 : 453 K€ et 2019 : 255 K€)
- LOI PINEL + : diminution des crédits de paiement 2017 qui passeraient de 250 000 € à 150 000 € (2018 : 150 K€)
- ALSH : diminution des crédits de paiement 2017 qui passeraient de 1 127 302 € à 710 000 € (2018 : 917 K€)
- VAL DE CHARENTE V92 : diminution des crédits de paiement 2017 de 40 000 € au regard des réalisations et du calendrier d'avancement des travaux.

En matière d'opérations, les modifications portent sur la tuilerie de Niollet pour laquelle 2 000 € font l'objet d'une restitution et l'opération Autopartage qui est clôturée, permettant la restitution de 45 000 € de crédits y afférant.

B.2 Recettes d'investissement

Les recettes réelles sont constituées de la reprise du résultat d'investissement reporté du « Pays d'Horte et Tardoire » pour 12 718,23 €.

Comme vu ci-dessus, il convient d'inscrire en produit de cessions le montant de la vente des terrains de la ZAC des Montagnes Ouest à la SEM Territoire Charente, devant intervenir fin novembre 2017 pour 949 044,62 € (Cf. Délibération N°2017.06.311).

Les recettes d'ordre sont composées du virement de la section de fonctionnement pour 1 096 110,58 €.

L'ensemble des diminutions de dépenses et des augmentations de recettes permet de réduire l'autorisation d'emprunt de 1 584 058,43 € la portant ainsi à 16 619 657,88 €.

A l'issue de la présente DM2 2017, le budget Principal s'équilibre à hauteur de 129 328 758,38 €, soit une augmentation de 0,77 %.

EQUILIBRE		
	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Mvt réel	- 580 167,20 €	515 943,38 €
Virement	1 096 110,58 €	
Fonctionnement	515 943,38 €	515 943,38 €
	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Virement		1 096 110,58 €
Mvt réel	473 815,00 €	961 762,85 €
<i>Soit :</i>		
<i>RA Emprunt</i>	<i>1 659 000,00 €</i>	
<i>Dotations annuelles</i>	<i>- 1 183 696,00 €</i>	
<i>Opérations et APCP</i>	<i>- 1 489,00 €</i>	
Emprunt		- 1 584 058,43 €
Investissement	473 815,00 €	473 815,00 €
Total sections	989 758,38 €	989 758,38 €

II) BUDGET TRANSPORTS

Au budget annexe Transports, la présente DM comprend des ajustements en section de fonctionnement et d'investissement.

La constatation des résultats issus de la liquidation du syndicat mixte à vocation multiple de Champniers permet l'inscription d'une recette de fonctionnement (chapitre 002) d'un montant de 16 805,90 € et en investissement de 4 608,55 €.

Les prestations de services liées au transport scolaire avaient été initialement budgétées à compter de la rentrée scolaire 2017 mais ce transfert de compétence n'étant prévu qu'en 2018, il est possible de supprimer cette inscription de 850 K€. La prestation relative aux navettes gratuites peut être ajustée et réduite de 5 K€.

Les crédits de paiement 2017 relatifs à l'autorisation d'engagement des Liaisons douces peuvent être diminuées de 60 K€ (2018 : 130 K€) au regard de l'avancée des travaux dans les communes.

Les subventions d'équipement pour l'aménagement des pistes cyclables sont réduites de 57 K€ pour ajuster l'inscription au prévisionnel de réalisation.

Il est également prévu un complément de crédits de 115 K€ pour porter l'inscription totale de crédits à 235 K€ au titre du rachat des titres d'actionnaires privés de la STGA dans le cadre de sa transformation en SPL.

Le solde des inscriptions correspond à des ajustements liés au calendrier de réalisation des opérations.

L'Autorisation de Programme relative à la Maison des Mobilités doit être limitée aux mandatements réalisés et à la clôture des contrats passés. Cette opération est remplacée par une modification du parvis du PEM qui s'oriente désormais vers l'extension de l'arrêt minute dans un souci de fluidification du trafic routier.

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION						
002	002	01	R	Affectation du résultat antérieur		16 805,90 €
				Total chapitre 002		16 805,90 €
011	611		R	Prestation navettes gratuites	- 5 000,00 €	
011	611		R	Sous-traitance générale	- 850 000,00 €	
				Total chapitre 011	- 855 000,00 €	
012	7394	8121	R	Reversement VT aux contribuables	- 100 000,00 €	
				Total chapitre 014	- 100 000,00 €	
65	6574			Subvention C.A.S.	1 200,00 €	
				Total chapitre 65	1 200,00 €	
67	6742		R	Subvention équipement	1 087 605,90 €	
67	678		R	Autres charges exceptionnelles	- 57 000,00 €	
				Total chapitre 67	1 030 605,90 €	
1604			R	Liaisons douces	- 60 000,00 €	
				Total opération 15201604	- 60 000,00 €	
				TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	16 805,90 €	16 805,90 €

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
001	001		R	Résultat antérieur		4 608,55 €
				Total chapitre 001	- €	4 608,55 €
23	2312(02)		R	Restructuration réseau transport	- 140 000,00 €	
23	2315		R	Travaux réseaux	686 587,55 €	
				Total chapitre 23	546 587,55 €	
AP2	231303		R	MAISON DES MOBILITES	- 656 979,00 €	
				Total Maison des Mobilités 15201602	- 656 979,00 €	
26	261		R	TITRES DE PARTICIPATION	115 000,00 €	
				Total chapitre 26	115 000,00 €	- €
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	4 608,55 €	4 608,55 €

A l'issue de la DM2 2017, le budget Transports s'équilibre à hauteur de 64 918 264,07 €.

III) BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Au budget annexe Développement économique, la présente DM enregistre un ajustement des charges à caractère général qui permet une réduction de 25 000 € de la subvention versée par le budget principal.

Les prévisions de travaux peuvent être ajustées au calendrier de réalisation de l'exercice et le budget afférent être ainsi réduit de 89 385 €. Une créance sur particulier résultant d'une vente à paiement différé nécessite l'inscription d'un montant de 154 000 €. A noter que l'annuité versée par l'acheteur sera inscrite en recette d'investissement sur les prochains exercices.

Au total, le virement à la section d'investissement peut être augmenté de 55 000 € et la subvention versée par le budget principal réduite de 25 000 €.

Chapitre	Article	OPERATION	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
023	023		O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	55 000,00 €	
				Total chapitre 023	55 000,00 €	
011	61521		R	TERRAINS	- 30 000,00 €	
011	6135		R	Locations mobilières	- 50 000,00 €	
				Total chapitre 011	- 80 000,00 €	
75	7552		R	Prise en charge du déficit par le budget principal		- 25 000,00 €
				Total chapitre 75	- €	- 25 000,00 €
				TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 25 000,00 €	- 25 000,00 €

Chapitre	Article	OPERATION	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
021	021		O	Virement de la section de fonctionnement		55 000,00 €
21	2183		R	Matériel informatique	3 385,00 €	
21	2188		R	Autres	- 13 000,00 €	
				Total chapitre 21	- 9 615,00 €	- €
23	2312		R	Terrains	- 16 385,00 €	
23	2313		R	Bâtiments	- 73 000,00 €	
				Total chapitre 23	- 89 385,00 €	- €
27	2764		R	Créances sur particulier	154 000,00 €	
				Total chapitre 27	154 000,00 €	- €
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	55 000,00 €	55 000,00 €

A l'issue de la DM2 2017, le budget Développement économique s'équilibre à hauteur de 38 242 000 €.

IV) BUDGET CAMPING

Au budget annexe Camping, la présente DM ne comprend que des transferts de crédits.

Il convient de constater la clôture de l'opération « camping » dont les crédits liés au risque de contentieux ont par ailleurs été provisionnés antérieurement. Il est donc proposé réaffecter ces crédits au chapitre 23.

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT					
op	21200801	R	CAMPING	- 44 338,17 €	
			Total chapitre 21200801	- 44 338,17 €	- €
23	2313		Travaux	44 338,17 €	
			Total chapitre 23	44 338,17 €	
Crédits nouveaux			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €

V) BUDGET DECHETS MENAGERS

Au budget annexe Déchets Ménagers, la présente DM ne comprend que des transferts de crédits.

Suite aux transferts de contrat à CALITOM dans le cadre de sa compétence « traitement » il convient de modifier l'affectation de crédits qui ne relèvent plus d'une prestation mais d'une participation à CALITOM.

La reprise en régie des prestations qui étaient auparavant déléguées nécessite des inscriptions complémentaires de charges de personnel qui peuvent être financées par une diminution de même montant sur les prestations de services.

En investissement les crédits de paiement 2017 de l'Autorisation de Programme N°7 – Centre Technique de Frégeneuil sont diminués de 454 906 € et ramenés à 200 000 € (2018 : 508,8 K€) ce qui permet de diminuer de 454 906 € l'inscription de l'emprunt d'équilibre, le ramenant ainsi à 264 017 €.

Il convient de retirer la subvention du Fonds national de prévention (FNP) dans le cadre d'une étude ergonomique car elle ne pourra pas se réaliser en 2017 et de diminuer d'autant les charges à caractère général soit – 25 000 €.

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
	011	611(01)	8122	R	PRESTATIONS DE SERVICES	-260 000,00 €	
	011	611(01)	8121	R	PRESTATIONS DE SERVICES	-1 580 000,00 €	
	011	6288	8121	R	Autres	-25 000,00 €	
					Total chapitre 011	-1 865 000,00 €	
	012	64111	8121	R	REMUNERATION	260 000,00 €	
					Total chapitre 012	260 000,00 €	
	65	6573(58)		R	Participation à CALITOM	1 580 000,00 €	
					Total chapitre 65	1 580 000,00 €	
	74	747111	8121	R	Subvention FNP		- 25 000,00 €
					Total chapitre 74		- 25 000,00 €
					TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	-25 000,00 €	-25 000,00 €

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT							
	16	1641	01	R	Emprunts en euros		- 454 906 €
					Total chapitre 16	- €	- 454 906 €
201602	204	2041582	8121	R	CENTRE TECHNIQUE FREGENEUIL	- 454 906 €	
					Total Opération 65201602	- 454 906,00 €	
					TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- 454 906,00 €	- 454 906,00 €

A l'issue de la DM2 2017, le budget Déchets ménagers s'équilibre à hauteur de 27 947 094 €.

VI) BUDGET ASSAINISSEMENT

Il convient de transférer des crédits du chapitre 011 au chapitre 012 pour prise en compte des charges salariales nécessaires pour la clôture de l'exercice 2017. Il s'agit d'un ajustement relatif à la ventilation des personnels entre eaux pluviales et assainissement collectif. Une diminution équivalente est réalisée au 012 du budget principal.

Le non renouvellement des subventions pour les emplois d'avenir est également à constater en recettes de fonctionnement.

En section d'investissement, il est à noter une modification de l'autorisation de programme de la station d'épuration de Marsac pour la porter à 2 200 K€, les crédits de paiement 2017 pouvant être réduits de 600 K€, le démarrage des travaux étant prévu à compter du 18 septembre 2017.

Concernant le délestage de la station de Gond-Pontouvre, il convient d'ajuster les crédits de paiement au calendrier d'avancement des travaux dont le démarrage s'effectuera en 2018. Les crédits de paiement 2017 peuvent être diminués de 1 250 000 € et s'établir à l'issue de la DM2 à 100 000 €.

Enfin, suite au transfert de la compétence assainissement pour les communes de Claix, Mouthiers sur Boëme, Rouillet Saint-Estèphe et Voeuil et Giget, il convient d'acter la reprise des résultats qui s'élevaient globalement à 638,16 € en fonctionnement et à 359 531,53 € en investissement (Cf. Délibération du 28/09/2017)

L'inscription d'emprunt peut ainsi être réduite de 2 209 531,53 € et ressortir à l'issue de la DM2 à 2 742 224,57 €.

OP°	CHAP.	Article	MVT	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION D'EXPLOITATION					
	002	002	R	Résultat de fonctionnement		638,16 €
				Total chapitre 002		638,16 €
	011	61526	R	ENTRETIEN ET REPARATION	- 20 000,00 €	
	011	628899	R	AUTRES	- 9 500,00 €	
				Total chapitre 011	- 29 500,00 €	
	012	6411	R	REMUNERATION	25 000,00 €	
				Total chapitre 012	25 000,00 €	
	65	65411	R	PERTES SUR CREANCES IRRECOUV.	1 000,00 €	
				Total chapitre 65	1 000,00 €	
1501	74	74801	R	Subv FIPHFP		- 4 500,00 €
				Total chapitre 74		- 4 500,00 €
	77	7714	R	Recouvrement sur créances admises en non-valeur		361,84 €
				Total chapitre 77		361,84 €
				TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	- 3 500,00 €	- 3 500,00 €

OP°	CHAP°	Article	MVT	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION D'INVESTISSEMENT					
	001	001	R	Résultat d'investissement		359 531,53 €
				Total chapitre 021	- €	359 531,53 €
AP2	35201401	231314	R	Implantation STEP OUEST	- 1 250 000,00 €	
				Total chapitre 35201401	- 1 250 000,00 €	
AP3	35201702	231314	R	TRAVAUX Step MARSAC	- 600 000,00 €	
				Total chapitre 35201702	- 600 000,00 €	
	16	1641	R	Emprunts en euros		- 2 209 531,53 €
				Total chapitre 16	- €	- 2 209 531,53 €
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- 1 850 000,00 €	- 1 850 000,00 €

A l'issue de la DM2 2017, le budget Assainissement s'équilibre à hauteur de 23 076 500 €.

VII) BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les charges salariales sont à revoir à la hausse au regard des prévisions pour la fin de l'exercice. Ce budget étant excédentaire, aucune autre inscription n'est nécessaire, la somme étant financée par les résultats reportés des exercices antérieurs.

A l'issue de la DM2 2017 les dépenses totales du budget Assainissement non collectif sont de 320 439.29 €.

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION						
012	6411		R	SALAIRES	17 000 €	
				Total chapitre 012	17 000 €	
				TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	17 000,00 €	- €

VIII) BUDGET EAU POTABLE

Au budget annexe Eau Potable, la présente DM ne comprend que des transferts de crédits entre chapitres.

Il est nécessaire de compléter les crédits nécessaires au versement d'une subvention à l'association Eau Vive en effectuant un prélèvement à même hauteur sur les charges à caractère général.

En investissement, la fin de la délégation de service public avec la SEMEA nécessite de prévoir le reversement de la caution en 2007 à hauteur de 50 K€.

Les crédits de paiement de l'autorisation de programme de l'usine de Touvre peuvent être diminués de 1 150 K€ selon l'échéancier actuel des réalisations des études et des travaux.

Toutefois, le montant total de l'autorisation de programme doit être porté à 25,5 M€ avec l'échéancier suivant :

Années	2016 (réalisé)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Montant en K€	226	350	700	11 000	9 100	3 124	1 000	25 500

Le montant se décompose entre 24,2 M€ pour l'usine elle-même et 1,3 M€ pour les travaux de sécurisation du site de captage.

En effet des prestations supplémentaires ont été ajoutées sur demande de GrandAngoulême ou à l'initiative du maître d'œuvre. La réflexion sur la modernisation de l'usine de traitement d'eau potable a évolué techniquement par rapport au projet initial, issu de l'étude réalisée en 2012-2013, suites aux demandes de l'ensemble des membres du Comité de pilotage :

- l'hydrogéologue agréé en charge du dossier « périmètres de protection des sources de la Touvre » (bâche d'eau brute, station d'alerte),
- l'Agence Régionale de la Santé,
- l'expert nommé sur le projet de traitement proposé par le maître d'œuvre
- la maîtrise d'œuvre en prenant en compte les nouvelles études préalables aux travaux.

Le plan de financement actuel prévoit une participation de l'agence de l'eau à hauteur de 50 % pour l'usine, soit potentiellement 12 M€, participation qui reste toutefois tributaire du calendrier de finalisation des marchés. Une participation de la SEMEA à hauteur de 2 M€ est également prévue, le solde étant financé par emprunt par GrandAngoulême.

Opération	Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION D'EXPLOITATION					
	011	61801	R	Frais d'analyse	- 2 000,00 €	
				Total chapitre 011	- 2 000,00 €	
	67	6743	R	Subvention exceptionnelle de fonctionnement	2 000,00 €	
				Total chapitre 67	2 000,00 €	
				TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	- €	- €

Opération	Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION D'INVESTISSEMENT					
	16	165	R	Reversement de cautions	50 000,00 €	
				Total chapitre 16	50 000,00 €	
	200901	2313	R	Usine de Touvre	-1 150 000,00 €	
				Total chapitre 200901	-1 150 000,00 €	
	23	2313		Bâtiments	1 100 000,00 €	
				Total chapitre 23	1 100 000,00 €	
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €

A l'issue de la DM2 2017, le budget Eau Potable reste inchangé et s'équilibre à hauteur de 10 081 000 €.

IX) BUDGET LA NEF

Cette proposition de décision modificative s'équilibre pour le budget NEF à hauteur de - 50 726 €.

La non acquisition d'un véhicule de transport initialement prévue au budget permet de diminuer d'autant les inscriptions relatives à son acquisition et entretien.

Un transfert de crédit de 4 000 € entre le chapitre 011 et le chapitre 65 est nécessaire pour un complément de financement des droits d'auteurs à la SACEM qui sont ainsi portés à 20 000 €. Un autre vers le chapitre 67 pour la prise en compte d'une annulation de titre sur exercice antérieur.

Des efforts consentis sur la gestion de l'établissement permettent d'envisager une réduction des charges à caractère général de 48 726 €.

La subvention versée par le budget principal au budget annexe peut ainsi être réduite de 50 726 €.

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION						
011	6288			autres	-49 026,00 €	
011	6288			autres	-4 000,00 €	
011	61551		R	Entretien matériel roulant	-2 000,00 €	
				Total chapitre 011	-55 026,00 €	
65	651		R	Redevance pour concession brevets licences	4 000,00 €	
				Total chapitre 65	4 000,00 €	
67	673		R	Annulation de titres antérieurs	300,00 €	
				Total chapitre 67	300,00 €	
77	774		R	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BP		-50 726,00 €
				Total chapitre 77		-50 726,00 €
				TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	-50 726,00 €	-50 726,00 €

A l'issue de la DM2 2017, le budget NEF s'équilibre à hauteur de 1 714 274 €.

X) BUDGET ESPACE CARAT

Cette proposition de décision modificative s'équilibre pour le budget ESPACE CARAT à hauteur de 89 600 €.

Il est proposé de réajuster les recettes des spectacles et de locations, d'inscrire des recettes exceptionnelles de 73 K€ (liées à des dégrèvements de CFE des exercices 2014 à 2016) et de prendre en compte les demandes complémentaires de charges à caractère général liées à l'augmentation du nombre de spectacles.

L'ensemble permet d'envisager une diminution de la subvention d'équilibre de 18 156,14 €.

En investissement, il est proposé un transfert de crédit entre les chapitres 21 et 23 pour acquérir du mobilier afin d'aménager la loge VIP.

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION						
011	6061		R	Fournitures non stockables	2 000,00 €	
011	60611		R	Electricité	14 000,00 €	
011	60612		R	Gaz	2 200,00 €	
011	60613		R	Eau	2 500,00 €	
011	6156		R	Maintenance	17 700,00 €	
011	6157		R	Réceptions	700,00 €	
011	6282		R	Frais de gardiennage	500,00 €	
011	6282		R	Frais de gardiennage	10 000,00 €	
011	6283		R	Frais de nettoyage des locaux	15 000,00 €	
011	628800		R	Animation	10 000,00 €	
				Total chapitre 011	74 600,00 €	
012	6211		R	Personnel intérimaire	15 000,00 €	
				Total chapitre 012	15 000,00 €	
70	7060		R	recettes de spectacles		69 426,14 €
70	7065		R	Location salles		30 000,00 €
70	7080		R	recettes entrées		- 65 000,00 €
				Total chapitre 70		34 426,14 €
77	7718		R	Recettes exceptionnelles		73 330,00 €
77	774		R	Subvention exceptionnelle		- 18 156,14 €
				Total chapitre 77		55 173,86 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION					89 600,00 €	89 600,00 €

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
21	2184		R	Mobilier	8 643,00 €	
				Total chapitre 21	8 643,00 €	
23	2313			Travaux	- 8 643,00 €	
				Total chapitre 23	- 8 643,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					- €	- €

A l'issue de la DM2 2017, le budget ESPACE CARAT s'équilibre à hauteur de 3 035 234 €.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 11 octobre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER la décision modificative n°2 de l'exercice 2017 ;

D'APPROUVER les modifications apportées aux autorisations de programme ainsi qu'à leurs échéanciers, telles qu'elles figurent dans le tableau joint en annexe ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 25 octobre 2017	<u>Affiché le :</u> 25 octobre 2017

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - GRANDANGOULÈME 2017

BUDGET	TY Intitulé	Opération N°	Somme de						Somme de CP 2021	Somme de CP 2022 et s.	
			Somme de TOTAL AP	REALISATIONS AU 31/12/2016	Somme de RESTE A REALISER	Somme de CP 2017	Somme de CP 2018	Somme de CP 2019			Somme de CP 2020
BUDGET PRINCIPAL	AP 02 - MEDIATHEQUE	10199804	32 195 000,00 €	30 688 868,97 €	1 506 131,03 €	1 506 131,03 €			0,00 €		
	AP 06 - ORU - HABITAT/ORU	10200703	11 124 753,00 €	8 266 480,77 €	2 858 272,23 €	630 897,00 €	1 057 384,00 €	1 169 991,23 €	0,00 €		
	AP 11 - PASSERELLE POLE ECHANGE MULTIMODAL	10201004	11 840 400,00 €	1 349 035,56 €	10 491 364,44 €	1 017 200,00 €	8 111 033,00 €	1 363 131,44 €	0,00 €		
	AP 14 - SECTEUR GARE	10201001	9 200 000,00 €	2 406 940,87 €	6 793 059,13 €	1 636 000,00 €	3 000 000,00 €	2 157 059,13 €	0,00 €		
	AP 15 - LIGNE GRANDE VITESSE	10201103	12 000 000,00 €	10 796 293,91 €	1 203 706,09 €	500 000,00 €	703 706,09 €		0,00 €		
	AP 16 - Parvis du pôle d'échange multimodal	1016	8 696 020,00 €	6 151 844,35 €	2 544 175,65 €	552 000,00 €	1 992 175,65 €	0,00 €	0,00 €		
	AP 18 - PUBLIC SPECIFIQUE	10201402	552 000,00 €	0,00 €	552 000,00 €	40 000,00 €	240 000,00 €	272 000,00 €	0,00 €		
	AP 19 - INTERVENTION SUR PARC PUBLIC EXISTANT	10201403	1 250 000,00 €	542 368,00 €	707 632,00 €	0,00 €	452 632,00 €	255 000,00 €	0,00 €		
	AP 20 - HABITAT INDIGNE 2014 - 2020	10201404	1 718 696,00 €	556 669,74 €	1 162 026,26 €	314 696,00 €	280 000,00 €	280 000,00 €	287 330,26 €		
	AP 21 - PLAN DE COHESION SOCIALE 2014 - 2020	10201405	3 500 000,00 €	741 050,00 €	2 758 950,00 €	494 500,00 €	527 750,00 €	827 750,00 €	908 950,00 €		
	AP 22 - ACCESSION A LA PROPRIETE 2014 - 2020	10201406	1 684 000,00 €	692 000,00 €	992 000,00 €	300 000,00 €	400 000,00 €	292 000,00 €	0,00 €		
	AP 23 - PNRU2 Bel air Etang des moines CLA Couronne 2014 - 202	10201602	3 000 000,00 €	1 080,00 €	2 998 920,00 €	250 000,00 €	327 000,00 €	327 000,00 €	327 000,00 €		
	AP 24 - RN 141	10201603	5 000 000,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €	1 783 784,00 €	2 000 000,00 €	1 216 216,00 €	0,00 €		
	AP 25 - STADE CHANZY	10201605	1 070 000,00 €	499 993,00 €	1 070 007,00 €	0,00 €	535 000,00 €	535 007,00 €	0,00 €		
	AP 26 - AMENAGEMENT VOIRIE ZONES MONTAGNE	10201702	1 012 000,00 €	0,00 €	1 012 000,00 €	78 514,00 €	300 000,00 €	633 486,00 €	0,00 €		
	AP 27 - ADAPTABILITE ECOLES	10201703	430 000,00 €	0,00 €	430 000,00 €	60 838,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	109 162,00 €		
	AP 28 - VAL DE CHARENTE -V92	10201704	893 000,00 €	0,00 €	893 000,00 €	242 699,66 €	143 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €		
	AP 29 - PLUI	10201705	428 113,00 €	0,00 €	428 113,00 €	200 000,00 €	228 113,00 €		0,00 €		
	AP 30 - DOC D'URBANISME	10201706	400 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €		0,00 €		
	AP 31 - RENOVATION ENERGETIQUE DE BATIMENTS	10201707	1 070 000,00 €	0,00 €	1 070 000,00 €	404 356,00 €	650 000,00 €	15 644,00 €	0,00 €		
	AP 33 - ALSH	10201662	1 627 302,00 €	0,00 €	1 627 302,00 €	710 000,00 €	917 302,00 €		0,00 €		
	AP 34 - TRES HAUT DEBIT	10201710	2 223 000,00 €	0,00 €	2 223 000,00 €	2 223 000,00 €			0,00 €		
	AP 35 - LOI PINEL +	10201717	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €		0,00 €		
Total APCP			111 714 284,00 €	62 692 625,17 €	49 021 658,83 €	13 294 615,69 €	22 345 095,74 €	9 574 284,80 €	1 732 442,26 €	427 000,00 €	1 648 220,34 €
	AP 36 - NAUTILIS - PHOTOVOLTAIQUE	10201718	1 070 000,00 €	0,00 €	1 070 000,00 €	40 000,00 €	770 000,00 €	260 000,00 €		0,00 €	
	AP 37 - NAUTILIS - TOITURE	10201719	2 510 400,00 €	0,00 €	2 510 400,00 €	40 000,00 €	69 600,00 €	2 400 800,00 €		0,00 €	
	AP 38 - CANALISATION PLUVIALE BHNS	10201720	660 000,00 €	0,00 €	660 000,00 €	400 000,00 €	260 000,00 €		0,00 €		
	AP 39 - TROIS CHENES ET SNPE	10201721	198 000,00 €	0,00 €	198 000,00 €	20 000,00 €	178 000,00 €		0,00 €		
Total NOUVELLE APCP			4 438 400,00 €	0,00 €	4 438 400,00 €	500 000,00 €	1 277 600,00 €	2 660 800,00 €			0,00 €
BUDGET PRINCIPAL			116 152 684,00 €	62 692 625,17 €	53 460 058,83 €	13 794 615,69 €	23 622 695,74 €	12 235 084,80 €	1 732 442,26 €	427 000,00 €	1 648 220,34 €
BA DECHETS MI	AP 1 - CENTRE DE TRI ZI MORNAC	30200702	4 800 000,00 €	4 488 829,16 €	111 170,84 €	111 170,84 €					0,00 €
	AP 3 - COLONNES ENTERREES	30201101	3 000 000,00 €	2 169 372,66 €	830 627,34 €	300 000,00 €	530 627,34 €				0,00 €
	AP 4 - DECHETTERIE DE BREBONZAT	30201102	3 500 000,00 €	81 205,04 €	3 418 794,96 €	233 000,00 €	1 813 882,90 €	1 371 912,06 €			0,00 €
	AP 5 - SACS NOIRS	30201601	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	170 000,00 €	80 000,00 €			0,00 €
	AP 7 - CENTRE TECHNIQUE DE FREGENEUIL	30201602	732 000,00 €	23 165,72 €	708 834,28 €	200 000,00 €	508 834,28 €				0,00 €
	AP 8 - FREGENEUIL - PHOTOVOLTAIQUES	30201701	303 000,00 €	0,00 €	303 000,00 €	45 000,00 €	250 000,00 €	8 000,00 €			0,00 €
Total APCP			12 385 000,00 €	6 762 572,58 €	5 622 427,42 €	889 170,84 €	3 273 344,52 €	1 459 912,06 €			0,00 €
A DECHETS MENAGERS			12 385 000,00 €	6 762 572,58 €	5 622 427,42 €	889 170,84 €	3 273 344,52 €	1 459 912,06 €			0,00 €
BA ASSAINISSE	AP 2 - Délestage Station Gd Pontouvre	35201401	6 100 000,00 €	108 456,73 €	5 991 543,27 €	100 000,00 €	4 800 000,00 €	1 091 543,27 €			0,00 €
	AP 3 - TRAVAUX STEP MARSAC	35201702	2 200 000,00 €	0,00 €	2 200 000,00 €	500 000,00 €	1 050 000,00 €	600 000,00 €	50 000,00 €		0,00 €
	AP 4 - FLEAC - PHOTOVOLTAIQUES	35201701	270 000,00 €	0,00 €	270 000,00 €	25 000,00 €	245 000,00 €				0,00 €
Total APCP			8 570 000,00 €	108 456,73 €	8 461 543,27 €	625 000,00 €	6 095 000,00 €	1 691 543,27 €	50 000,00 €		0,00 €
BA ASSAINISSEMENT			8 570 000,00 €	108 456,73 €	8 461 543,27 €	625 000,00 €	6 095 000,00 €	1 691 543,27 €	50 000,00 €		0,00 €
BA EAU POTABI	AP 1 - USINE DE TOUVRE	37200901	25 500 000,00 €	225 755,73 €	25 274 244,27 €	350 000,00 €	700 000,00 €	11 000 000,00 €	9 100 000,00 €	3 124 000,00 €	1 000 244,27 €
Total APCP			25 500 000,00 €	225 755,73 €	25 274 244,27 €	350 000,00 €	700 000,00 €	11 000 000,00 €	9 100 000,00 €	3 124 000,00 €	1 000 244,27 €
BA EAU POTABLE			25 500 000,00 €	225 755,73 €	25 274 244,27 €	350 000,00 €	700 000,00 €	11 000 000,00 €	9 100 000,00 €	3 124 000,00 €	1 000 244,27 €
BA TRANSPORT	AE 1 - TUNNEL DE LA GÂTINE	15201601	7 500 000,00 €	0,00 €	7 500 000,00 €	1 500 000,00 €	6 000 000,00 €				0,00 €
	AE 2 - BAROUILHET	15201603	2 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €	1 800 000,00 €			0,00 €
	AE 3 - LIAISONS DOUCES	15201604	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	70 000,00 €	130 000,00 €				0,00 €
Total AACP			9 700 000,00 €	0,00 €	9 700 000,00 €	1 620 000,00 €	6 280 000,00 €	1 800 000,00 €			0,00 €
	AP 1 - RESTRUCTURATION DU RESEAU	1501	88 000 000,00 €	14 860 279,84 €	73 139 720,16 €	11 500 000,00 €	21 100 000,00 €	40 539 720,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	AP 2 - MAISON DES MOBILITES	15201602	61 076,60 €	11 076,60 €	50 000,00 €	50 000,00 €					0,00 €
Total APCP			88 061 076,60 €	14 871 356,44 €	73 189 720,16 €	11 550 000,00 €	21 100 000,00 €	40 539 720,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BA TRANSPORTS			97 761 076,60 €	14 871 356,44 €	82 889 720,16 €	13 170 000,00 €	27 380 000,00 €	42 339 720,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BA DEVELOPPE	AP 1 - TECHNOPARC	20201501	4 300 000,00 €	38 220,50 €	4 261 779,50 €	252 240,00 €	2 285 000,00 €	1 724 539,50 €			0,00 €
	AP 2 - PILE A HYDROGENE	20201601	1 500 000,00 €	121 808,00 €	1 378 192,00 €	560 000,00 €	466 000,00 €	352 192,00 €			0,00 €
	AP 3 - DECONSTRUCTION LE CORSAIRE	20201602	275 000,00 €	0,00 €	275 000,00 €	260 000,00 €	15 000,00 €				0,00 €
	AP 4 - BATIMENT 6 RUELLE	20201701	3 500 000,00 €	0,00 €	3 500 000,00 €	40 000,00 €	300 000,00 €	2 200 000,00 €	960 000,00 €		0,00 €
Total APCP			9 575 000,00 €	160 028,50 €	9 414 971,50 €	1 112 240,00 €	3 066 000,00 €	4 276 731,50 €	960 000,00 €		0,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			9 575 000,00 €	160 028,50 €	9 414 971,50 €	1 112 240,00 €	3 066 000,00 €	4 276 731,50 €	960 000,00 €		0,00 €